



Bienvenue

Commune de Saint-Léger-du-Malzieu

Etang de Saint-Léger-du-Malzieu



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

- ETANG DE PÊCHE TOURISTIQUE
- CARTE NON OBLIGATOIRE
Pêche tarifée au nombre de truites
- Superficie 0.9 Ha
- NAVIGATION INTERDITE
- 1 SEULE CANNE PAR PÊCHEUR AUTORISÉE
- Pêche à la mouche
- Pêche aux leurres
- Location de matériel
- Respectons la nature

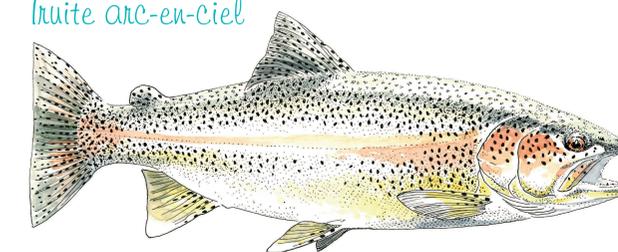


- Informations
- Toilettes
- Poubelle
- Parking auto
- Parking bus
- Aire de pique-nique
- Location/vente de matériel de pêche
- Route départementale
- Route carrossable
- Chemin de randonnée balisé
- Parcours de pêche
- Zone humide

Je peux pêcher ces espèces durant les périodes d'ouverture de l'étang

A quels moments ?
Et quelles espèces ?

Truite arc-en-ciel



Ce site abrite d'autres espèces sauvages



La Demoiselle



Le Héron cendré



La Loutre



La Couleuvre à collier



Le Cincle plongeur

Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site du Comité Départemental de Tourisme de Lozère:

www.lozere-tourisme.com



Retrouvez les tarifs et les dates d'ouverture auprès de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lozère au

04.66.65.36.11

ou par mail:
info@lozerepeche.com

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lozère (AAPPMA)

Pour tous renseignements, contactez la Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

04 66 65 36 11 - info@lozerepeche.com - www.lozerepeche.com

AAPPMA de Saint-Chély-d'Apcher



Profitez des hébergements labellisés pêche pendant votre séjour en Lozère. Renseignez-vous auprès du comité départemental de tourisme et des offices de tourisme